



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AT-INT-690

Déposé le : 28.03.2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

**Quelles sont les conséquences du manque de places en prison sur le travail effectif de la police ?**

## Texte déposé

En raison du manque chronique de places de détention, un nombre important de petits criminels sont interpellés, verbalisés, condamnés à plusieurs jours de détention mais, finalement, relâchés. Cette situation d'impunité est non seulement insupportable pour la population, mais démoralise aussi les policières et policiers qui sont confrontés auxdits criminels. Ces criminels à la petite semaine peuvent donc narguer les forces de l'ordre, sachant pertinemment qu'ils ne risquent rien d'autres que des mesures administratives.

Dès lors, il y a lieu de se demander comment cette impunité de fait impacte le travail de la police.

L'interpellante prie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la police renonce à mener certaines opérations, notamment contre le trafic de stupéfiants, étant consciente que les personnes interpellées seront de toute manière relâchées, faute de place de détention ? Si non, comment le Conseil d'Etat peut-il affirmer que tel n'est pas le cas ?
- Est-ce que le Conseil d'Etat se préoccupe de ce phénomène démoralisant pour le corps de police et quelle appréciation fait-il de cette situation qui impacte nos policiers ?

## Commentaire(s)

## Conclusions

Souhaite développer



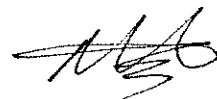
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Lena Lio

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)